Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260226-DE2026008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26.02.2026

Nombre de Conseillers : 21
Présents : 15
Représentés : 21
Date convocation : 12.02.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 26 février 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, MAGUER Alain, ROBERT-ROCHER Lorette, BOUGUENNEC Yannick, LABBE Sylvie, , MARISCAL Lionel, FIAMMINGO Jean-Luc, PONDAVEN Raymond, BUQUEN Muriel, HARRAULT Stéphanie, NAYARADOU Nadine, COLLINS Leslie, LE GALL Jean-Pierre, PORTIER Laurent, ULVE Christophe,

ABSENTS EXCUSES : PRAT Cyrille, CABON Vanessa, TURPIN Gwenn, BERTHELOT Stéphane, LE FLOCH Tifen, GEORGEL Bruno

REPRESENTÉS :
- GEORGEL Bruno a donné pouvoir à ROBERT-ROCHER Lorette,
- BERTHELOT Stéphane a donné pouvoir à MAGUER Alain,
- LE FLOCH Tifen a donné pouvoir à NAYARADOU Nadine,
- CABON Vanessa a donné pouvoir à LABBE Sylvie
- TURPIN Gwen a donné pouvoir à LE GALL Jean-Pierre,
- RAT Cyrille a donné pouvoir à PORTIER Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : COLLINS Leslie

---

7. Vie courante : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération n°7 du Conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat, il rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2025 :

- Fourniture d'un bureau ergonomique assis-debout électrique auprès de AG Buro pour un montant de 459,58 € HT,
- Fourniture d'un écran et prestation d'installation d'un poste informatique par EGIT pour un montant de 239,17 € HT,
- Fourniture d'un ordinateur portable et prestation d'installation par EGIT pour un montant de 764,17 € HT,
- Fourniture de deux fauteuils par UGAP pour un montant de 795,62 € HT,
- Remplacement de LED par le SDEF pour un montant de 1 125,00 € HT,
- Rénovation de 5 points lumineux – Chemin des écoliers par le SDEF pour un montant de 7 000 € HT,
- Contrat d'abonnement pour des messageries Exchange et des licences M365, plus la sauvegarde et l'antispam pour un montant mensuel de 508,34 HT et une prestation de configuration et de migration de 5 658€ HT.
- Prestation d'intervention nature à l'école Notre Dame de Lorette, 5 séances, par Natur'au fil pour un montant de 1230 € HT,
- Prestation d'intervention nature à l'école du Marronnier, 7 séances, par Natur'au fil pour un montant de 1640 € HT,

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 18 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité par 21 Voix Pour
0 Voix Contre ; 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme
Le 27/02/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT